



ARRÊTÉ MUNICIPAL

Portant réglementation permanente sur la circulation et le stationnement
à l'intérieur du périmètre de la Commune

Monsieur le Maire de DORE-L'ÉGLISE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L.131.4 du Code des Communes,

Vu la demande présentée par l'entreprise **SCIE PUY DE DOME**, La Vaure 63 120
COURPIERE, agissant pour le compte du Territoire d'Énergie dans la Commune, déclare
pouvoir intervenir à tout moment sur les réseaux d'électricité et d'éclairage public,
Considérant que par mesure de sécurité, il y a lieu d'interdire le stationnement et de
réglementer la circulation des véhicules au droit des chantiers.

----- ARRÊTÉ n°A202614 -----

Article 1 : Le stationnement et la circulation de tous véhicules dans les zones délimitées
par l'entreprise **SCIE** sont interdits sur l'ensemble des voies situées à l'intérieur du
périmètre de la Commune à compter :

du 1^{er} avril 2026 jusqu'au 31 décembre 2026.

Toutes les mesures devront être prises par **SCIE**, pour assurer la sécurité des piétons,
l'accès aux propriétés riveraines, ainsi que l'accès aux véhicules de secours.

Article 2 : La signalisation nécessaire à l'application dudit arrêté sera mise en place,
entretenu et à la charge de l'entreprise **SCIE**.

Article 3 : L'entreprise chargée des travaux sera entièrement responsable de tous les
accidents qui pourraient être le fait de son chantier. Sa responsabilité sera substituée à
celle de l'administration dans le cas où cette dernière serait recherchée.

Article 4 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie
conformément aux lois en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise **SCIE**,
- M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'Arlanc,
- M. le Responsable de Centre des Sapeurs-Pompiers d'Arlanc,
- M. le Responsable de la Direction des Routes et des Déplacements d'Ambert,
- M. le Directeur des Services Techniques de la Cté de Cnes Ambert Livradois Forez,
- Aux services techniques municipaux,
- Affichage Mairie.

Fait à DORE-L'ÉGLISE, le 16/04/2026
Le Maire, Lilian FRITEYRE

